



1

# Le collège Auguste Lacaussade, un établissement en Démarche de Développement Durable

## I- Préambule

Le texte ci-dessous tiré du bulletin officiel de l'éducation nationale fixe le cadre pour un établissement scolaire souhaitant s'engager dans une démarche de développement durable. ..."C'est en 2004 que le premier plan triennal de généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable a été lancé. Depuis cette date, les programmes scolaires la prennent en compte progressivement, notamment ceux de sciences de la vie et de la Terre (SVT) et d'histoire-géographie. Par ailleurs, depuis 2005, les nouveaux programmes de mathématiques, de SVT, de sciences physiques et de chimie du cycle central du collège intègrent explicitement les questions de développement durable et préconisent des croisements disciplinaires.

Partout les projets se sont multipliés avec l'appui des ressources locales et parfois une dimension européenne. L'éducation nationale a su se mobiliser en faveur du développement durable et la première étape de la généralisation est largement une réussite.

Aujourd'hui, il s'agit d'aller plus loin en lançant la deuxième phase de généralisation. Le nouveau plan triennal en faveur de l'éducation au développement durable (EDD) couvrira la période 2007-2010 et s'articulera autour de trois axes prioritaires :

- Inscrire plus largement l'éducation au développement durable dans les programmes d'enseignement.
- Multiplier les démarches globales d'éducation au développement durable dans les établissements et les écoles.
- Former les professeurs et les autres personnels impliqués dans cette éducation.

Cette deuxième phase se développe dans un double contexte :

- un cadre institutionnel, avec la Charte de l'environnement qui inscrit les questions environnementales dans les grands principes de la République française depuis mars 2005 ;
- un nouveau cadre mondial voulu par l'Organisation des Nations unies : "la Décennie pour

l'éducation au développement durable" déclinée au niveau européen par la stratégie de Vilnius.

Elle élargit son champ à de nouvelles problématiques et à de nouveaux thèmes pour prendre pleinement en compte les trois volets - environnemental, économique, social et culturel - qui fondent le développement durable...

Un "établissement en démarche de développement durable" (E3D) se caractérise par l'articulation et la mise en synergie entre les différents niveaux d'action. Le travail dans les disciplines peut s'appuyer sur des exemples, des situations, des études de cas, des problématiques identifiées dans le territoire de l'établissement, à différentes échelles, la commune, le département, la région. Ainsi la construction des contenus, des concepts précisés dans les programmes nationaux pourra se faire en mettant en parallèle une meilleure compréhension du territoire, de ses enjeux, et des caractéristiques de son développement. Menée à plusieurs disciplines, cette démarche permettra en outre de comprendre la complexité des situations, de former à l'exercice local de la citoyenneté ; la proximité favorisant l'intérêt des élèves et les possibilités d'initiatives concrètes.

Ces démarches nécessitent aussi que soient établis et développés des partenariats étroits avec les collectivités territoriales qui ont souvent dans ce domaine un important rôle d'impulsion, avec les services déconcentrés de l'État relevant d'autres ministères, comme les directions régionales de l'environnement, des structures comme l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et tout acteur civil (entreprise, association, fondation...) dont l'expertise en la matière peut permettre de mener au mieux le projet de l'établissement. Selon les priorités locales, l'éducation aux risques majeurs, l'éducation à la santé ou la promotion de l'utilisation du vélo à l'école et pour aller à l'école, par exemple, peuvent aussi donner lieu à des projets spécifiques dans une perspective de développement durable.

Les écoles comme les établissements ont vocation à s'engager dans cette démarche de projets. Ceux-ci permettront de construire avec les partenaires, à l'initiative des équipes éducatives, des conventionnements adaptés à chaque cas afin que soient assurés la répartition des responsabilités et des engagements ainsi que la cohérence des processus éducatifs associés. Des expérimentations inscrites dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école pourront aussi être mises en œuvre, pour explorer des formes et des contenus d'enseignement novateurs."

Extrait du BO n°14 du 5 Avril 2007

## II- Constats:

### *II-1/ Historique:*

A la suite du sommet de Rio en 1992, plus de 150 états ont été signataires de la convention des Nations Unies pour la Biodiversité. La France à pour sa part signée cette convention en 1994.

En 2004, elle adopte sa stratégie nationale pour la biodiversité dont l'objectif principal est d'enrayer l'érosion qui affecte la biodiversité sur son territoire d'ici 2010 comme le stipule la convention.

3

### *II-2/ La situation Réunionnaise dans l'outre mer:*

Du 7 au 11 juillet 2008 s'est déroulée à la Réunion la conférence internationale sur la Biodiversité.

Sur la liste des invités figuraient des personnalités telles que : Nicolas Hulot, M.Alliot -

Marie, N.Kosciusko-Morizet...

Ce sommet, sous l'égide de l'ONU, fût tenu dans un département d'outre mer afin de souligner l'importante richesse de la biodiversité de ces îles.

En effet les îles de l'outre mer Français répartis dans 3 océans (Atlantique, pacifique, Indien) hébergent à elles seules 3450 espèces végétales et 380 animaux vertébrés uniques au monde.

Si l'on compare ces chiffres à ceux de la métropole (tableau ci dessous), la différence est frappante:

| Espèces endémiques   | Nombre d'espèces outre-mer | Richesse comparée à la métropole |
|----------------------|----------------------------|----------------------------------|
| plantes vasculaires  | 3 500                      | 26 fois                          |
| mollusques           | 650                        | 3,5 fois                         |
| reptiles             | 80                         | contre aucun en métropole        |
| oiseaux              | 60                         | 60 fois                          |
| mammifères           | 10                         | contre aucun en métropole        |
| poissons d'eau douce | 250                        | 100 fois                         |

L'île de la Réunion qui est l'un des 34 hotspots planétaires dont la diversité biologique est la plus grande, présente paradoxalement une biodiversité fortement menacée.

Il existe plusieurs raisons à cela dont voici quelques unes:

- colonisation des habitats par des espèces invasives animales et végétales,
- pression foncière liée à l'urbanisation et/ou à l'extension des surfaces agricoles,
- pollution...

On constate que toutes ces causes ont un socle commun découlant de notre insularité: l'exiguïté de notre territoire.

**Problématique:** Sachant que l'appauvrissement de la diversité biologique constitue, à coté des changements climatiques, le deuxième grand défi mondial d'importance cruciale pour la survie de l'humanité, comment préserver cette biodiversité tout en assurant le développement de notre île?

4

### III- Le projet

**Lieu :** Le piton d'Anchaing (*Annexe I*)

**Objectifs :** "Conservation du milieu naturel, éducation à l'écocitoyenneté, développement durable de la commune de Salazie, préserver la biodiversité Réunionnaise.

**Porteurs du projet :** Mr Hoareau Bruno, enseignant en SVT, Mr Thévenin Willy (Technologie), Mr Mascarel (Phys/Chimie).

A la rentrée 2013/2014, une **Section Sciences** sera mise en place au sein du collège pour le **niveau 5eme sur une durée de trois années** ; Les élèves de cette section réaliseront sur ces 3 années l'aménagement paysager de ce site en partenariat avec le **Parc national de la Réunion**. Ils devront établir dans un premier temps un diagnostic écologique du site, puis mettre en place un programme d'actions de conservation du milieu naturel du piton d'Anchaing. Pour cela, ils devront

- **Acquérir les savoir-faire nécessaires à la réalisation d'un inventaire écologique** d'une ou plusieurs parcelles ( idéalement sur le Piton d'Anchaing),
- **Réaliser l'inventaire et le diagnostic écologique** des parcelles,
- **Proposer des actions de conservation du milieu** (lutte contre les espèces invasives, renforcement de la population d'espèces indigènes...),
- **Produire des plants** dans la **pépinière** du Collège (semences récoltées sur site),
- **Réintroduire les plants en milieu naturel**,
- Concevoir et réaliser une **signalétique informative sur la parcelle** travaillée.

Le projet comportera un volet culturel et historique, lui assurant ainsi sa dimension interdisciplinaire.

La liste des actions ci dessous n'étant pas exhaustive, toutes les bonnes volontés seront évidemment les bienvenus !

- **Le marronnage dans le cirque** (contes et légendes créoles, ...)
- **Le peuplement de Salazie.**
- réalisation des panneaux informatifs du site ...

## IV- Les moyens

-Les principaux moyens humains et matériels sollicités seront ceux du collège et du parc national ; Des agents du parc accompagnés des enseignants encadreront les élèves sur les sorties de terrain.

Des moyens municipaux mais aussi des autres collectivités (département, région, intercommunalité) seront également sollicités dans différents services tels que :

- le service de l'environnement et du développement durable
- le service Technique
- Le service des Archives
- Le service de l'urbanisme

## V- Les perspectives

Ce projet a pour ambition de placer l'élève au cœur d'une action de Développement Durable à l'échelle de son quartier, lui permettant ainsi d'opérer ses choix et ses engagements futurs de citoyen en les appuyant sur une réflexion lucide et éclairée.

Plus généralement, l'éducation au développement durable doit conduire à une réflexion sur les valeurs, à la prise de conscience des responsabilités individuelles et collectives et à la nécessaire solidarité entre les territoires, intra et intergénérationnelle.

Outre ces actions, notre établissement doit s'appuyer sur une véritable démarche éducative

globale et s'impliquer entièrement, en adoptant des gestes et des comportements de vie collectives orientés dans la gestion: gestion de nos déchets, de notre consommation d'énergie, d'eau...etc., principes préconisés par la charte du Développement Durable.

Enfin, il s'agit par ce projet de décloisonner les enseignements dispensés et de favoriser la pratique de l'interdisciplinarité au sein du collège.

Inscriptions futures à des concours:

SDD: Semaine du Développement Durable, édition 2014 organisé par la DIREN (Direction régionale de l'Environnement).

ANNEXE 1: Photo du piton d'Anchaing



# BIBLIOGRAPHIE

1- Ministère de l'écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable

<http://www.environnement.gouv.fr/Strategie-nationale-pour-la,7338.html>

2- United Nations Environment Programme

<http://www.cbd.int/>

3- <http://flore.cbnm.org/index.php> : index de la flore vasculaire de la Réunion

(conservatoire botanique National Mascarin)

4- MITTERMEIER R.A., MYERS N., ROBLES GIL P. & GOETTSCHE

MITTERMEIER C. 1999. -Hotspots. Earth's biologically richest and most endangered terrestrial ecoregions . Cemex-Conservation International. 431 p.

<http://www.biodiversityhotspots.org>.

5- La rubrique EDD sur le site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

<http://www.education.gouv.fr/cid205/education-a-l-environnement-pour-un-developpement-durable-e.e.d.d.html>